

Espèces en péril et le Pont International Gordie-Howe

L'APWD prend des mesures afin d'assurer que la faune et les nombreuses espèces en péril adjacentes au site du point d'entrée canadien soient protégées pendant la construction. L'APWD a l'obligation de développer et de mettre en œuvre des plans d'atténuation environnementaux en vertu de la Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce.

Les efforts d'atténuation suivants sont en place dans le but de gérer et de déplacer la faune qui se trouve sur le site du projet :

1. Des études pré-construction sont menées avant toute activité susceptible de perturber le sol.
2. Les études sont menées dans des conditions idéales, lorsque les serpents sont actifs.
3. Les zones sont vidées à l'aide d'études « hermétique » dans tous les types d'habitats.
4. Un recul de 30 m est inclus autour du périmètre de tous les habitats convenables.
5. Si une espèce de serpent en péril est trouvée sur le site, les travaux sont immédiatement arrêtés et une zone tampon de 30 m est mise en place. Un contrôleur environnemental est avisé et un spécialiste en serpents capture et déplace le serpent. Ce dernier est transporté au Centre de la nature Ojibway, où il est temporairement gardé avant d'être relâché dans un habitat adéquat.
6. Chaque entrepreneur est obligé d'avoir un contrôleur environnemental et un spécialiste en serpents dans son personnel.
7. Des balayages sont menés de façon régulière.
8. Des rapports sont soumis de façon régulière afin de faire en sorte que les protocoles sont respectés.
9. Une clôture d'exclusion de 4,5 km a été installée autour du périmètre du site afin d'empêcher la faune, y compris les serpents, d'accéder aux chantiers de construction actifs.

La construction du Pont International Gordie-Howe touchera deux espèces de reptiles qui sont reconnues comme espèces en péril au Canada et qui sont protégées par la Loi sur les espèces en péril. Des cinq espèces de serpents connues qui vivent près du point d'entrée canadien, les deux espèces en péril sont la couleuvre à petite tête et la couleuvre fauve de l'Est.

Couleuvre à petite tête :

La couleuvre à petite tête est l'un des plus petits serpents en Ontario et n'atteint qu'une longueur maximale de 38-51 centimètres. Elle est brune avec trois bandes jaunes : une le long du dos et une chaque côté. Ces couleuvres sont normalement actives de la fin mars à la fin octobre, et elles ne sont pas venimeuses et ne mordent que très peu, sinon pas du tout, lorsqu'elles sont manipulées.

La couleuvre à petite tête a l'une des distributions globales les plus restreintes de tous les serpents en Amérique du Nord. Cette distribution est disparate et confinée à au Sud-Ouest de l'Ontario, et à des régions de quatre États américains dans la région des Grands Lacs. La distribution canadienne de la couleuvre à petite tête représente environ 16 % de sa distribution globale.

Couleuvre fauve de l'Est

La couleuvre fauve de l'Est est le troisième plus gros serpent en Ontario et peut atteindre une longueur allant jusqu'à 91-137 mètre. Son corps est jaune ou brun clair avec de larges taches brun foncé sur le dos et deux rangées alternées de plus petites taches sur les côtés. Cette couleuvre a une tête brun rougeâtre avec des lignes foncées autour des yeux et un menton jaune. Son ventre, qui est également jaune, a des taches brunes alternées. Les couleuvres fauves de l'Est sont actives du milieu avril à la fin octobre et ne sont pas venimeuses et sont sans danger pour les humains.

La distribution globale de la couleuvre fauve de l'Est se restreint à la région des Grands Lacs en Amérique du Nord. Environ 70 % des membres de cette espèce se retrouvent en Ontario, au Canada.

